



XVème université d'été de la CSMF
18/19/20 septembre 2009 - Cannes

Après la réforme, les nouveaux
défis de la médecine libérale

Dimanche 20 septembre 2009

Discours du Dr. Michel CHASSANG, Président de la CSMF

Madame la Ministre,
Messieurs les Parlementaires
Mesdames et Messieurs les Présidents
Mes Chers Amis,

Nous voici au terme de cette 15e université d'été et je voudrais remercier chacune et chacun d'entre vous de la contribution personnelle apportée au fil de nos différents ateliers ainsi que nos experts qui nous ont fait l'amitié de nous offrir leur éclairage.

Je remercie les membres du Bureau national qui ont animé les ateliers.

Merci aussi à nos amis de la presse, à Gérard Kouchner et à vous-même Madame la ministre pour cet intéressant face à la presse, qui, je l'espère vous aura mis en jambes avant celui du Grand Jury RTL-Le Figari-LCI auquel vous participerez tout à l'heure.

Merci aux entreprises du médicament et à l'Ordre des Médecins dont les préoccupations rejoignent les nôtres en matière d'engagement des médecins dans le processus de rémunération des médecins à la performance. Merci aussi, à Monsieur le directeur général de l'UNCAM de sa franchise déterminée pour nous expliquer toutes les vertus du CAPI.

Merci enfin à tous nos partenaires qui nous apportent leur soutien pour la réalisation de cette université d'été et surtout un grand merci à l'équipe de la DOMUS MEDICA qui travaille à l'organisation matérielle de cette manifestation.

Ensemble, nous avons réfléchi aux moyens de relever les nouveaux défis auxquels notre profession doit faire face. Réfléchir, proposer, avancer, c'est la mission d'un grand syndicat médical comme la CSMF.

La CSMF s'est largement exprimée, en temps utile, lors du débat sur la réforme « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » pour essayer d'infléchir celle-ci et de faire entendre les préoccupations des médecins libéraux. La loi est passée. Nous souhaitons à présent aborder dans un climat apaisé et pragmatique sa mise en œuvre.

Même si nous avons été quelque peu étonnés du choix dans l'ordre de priorité des décrets, le 1^{er} n'étant pas forcément celui qui nous fait le plus plaisir, la CSMF souhaite être concertée et apporter une contribution forte par ses propositions dans la rédaction des futurs décrets et autres textes d'application de la loi.

La CSMF a pour habitude d'aller de l'avant, pas de regarder dans les rétroviseurs du passé ni de faire du surplace !

C'est précisément pour sortir du surplace conventionnel auquel nous sommes confrontés depuis 2007, et parce qu'il faut traduire, sans tarder sur le plan conventionnel, les orientations données par votre réforme, Madame la Ministre, nous souhaitons négocier une nouvelle convention.

Nous voulons, pour peu que vous nous en donniez les moyens dans le cadre de la prochaine LFSS et des suivantes, construire une convention médicale qui, dès le mois de février, permettra une véritable relance de la politique conventionnelle au service des médecins et des patients, en apportant des réponses fortes dans des domaines majeurs comme :

- L'amélioration de l'offre de soins sur tout le territoire en développant une politique d'incitation et d'accompagnement à l'installation dans le cadre d'une solidarité intergénérationnelle,
- l'amélioration de l'accès aux soins avec la création du secteur optionnel avant le 15 octobre comme le Parlement nous l'a demandé, par le développement du tiers payant social, par la lutte contre les refus de soins qui sont le fait d'une minorité, mais aussi par le maintien des avantages conventionnels en échange d'honoraires opposables.
- la diversification des modes de rémunération des médecins en introduisant plusieurs niveaux, **quatre au total**, qui traduiront désormais les nouvelles missions du médecin libéral. Nous proposons que le **paiement à l'acte** reste la base de la rémunération, avec des consultations hiérarchisées au moyen d'une CCAM clinique dont le premier niveau serait identique pour tous quelque soit sa spécialité, - une demande au passage, Madame la ministre, la parution de l'avenant conventionnel sur l'élargissement du C2 est très attendu il semble qu'il s'est perdu dans les méandres de Ségur! - un second niveau avec une **rémunération au forfait** notamment pour assurer certaines missions comme la permanence des soins, la fonction du médecin traitant renouvelée, le suivi des pathologies chroniques avec par exemple la généralisation de l'expérience Sophia, **un 3e niveau** correspondant à des objectifs de santé publique comme certains dépistages et vaccinations et enfin, **un 4e niveau** avec une rémunération à la performance en fonction de l'efficacité.

C'est aussi franchir la 3e étape de CCAM technique dont il faudra envisager le toilettage avec une adaptation annuelle du coût de la pratique. Pour ce qui est de l'activité en établissement l'extension de la permanence des soins à toutes les spécialités est une priorité comme la rémunération légitime des fonctions transversales (CME, CLIN, HémoVigilance).

- Il convient aussi d'adapter et de moderniser l'exercice professionnel en développant la dématérialisation des échanges sécurisés et poursuivre la voie de la simplification administrative,
- Favoriser l'exercice partagé et le regroupement professionnel, en médecine générale bien sûr mais aussi par la création de pôles libéraux spécialisés.
- Prendre en compte certaines spécificités d'exercice comme le temps partiel, le remplacement, les MEP, le thermalisme, les spécialités à haut risque pour leur assurance RCP, la biologie, l'anapath....
- Mieux coordonner les soins en incluant l'hôpital et en simplifiant le parcours de soins,

- C'est enfin améliorer la qualité de l'exercice en favorisant le maintien d'un lien fort entre la convention et le nouveau dispositif du DPC.

Vous l'avez compris, madame la ministre, la CSMF est entièrement tournée vers l'avenir et sur le projet qu'elle est en train de construire pour amorcer, un **véritable tournant conventionnel. Rien d'autre !**

C'est ce qu'attendent nos confrères dans leurs cabinets et nous le savons bien car nous avons une implantation territoriale forte dans tous les départements de Métropole et d'Outre Mer. Je salue d'ailleurs nos nombreux représentants départementaux ici présents.

Après deux ans de vide conventionnel qui ont produit des effets désastreux chez certaines spécialités comme les spécialités cliniques dont la médecine générale, **il faut maintenant agir !**

Vous nous en avez donné l'opportunité avec votre réforme.

A nous de mettre notre système de santé en mouvement !

Maintenant, nous avons besoin de partenaires et d'un minimum de moyens. Le PLFSS que vous allez présenter dans quelques jours ne doit pas, une fois de plus, faire porter tous les efforts de maîtrise et d'économie sur les seuls soins de ville. Nous savons trop que l'ONDAM peut parfois être cosmétique et donner lieu ensuite à des mesures comptables aboutissant à de véritables catastrophes pour certaines spécialités. La fermeture des cabinets de radiologie de proximité est un exemple frappant.

Pour l'instant, le gouvernement a choisi de ne pas réformer le financement de l'assurance maladie. C'est une option. Pour autant, **il est impossible de continuer à comprimer indéfiniment les dépenses sans arriver tôt ou tard à une situation contreproductive, alors que celles-ci n'ont jamais été aussi modérées.**

Les mesures comptables, nous le savons d'expérience, sont de mauvaises mesures. Non seulement elles ne sont pas vertueuses, mais elles n'apportent jamais le résultat espéré. Nous vous proposons, Madame la ministre, de revenir à des économies fondées sur une logique médicale par la voie de la concertation et du dialogue. La CSMF y est ouverte. Je vous rappelle que nous avons soutenu la maîtrise médicalisée qui a permis à l'Assurance maladie d'économiser plus de 2 milliards d'Euros sans entraîner de pénalisation des patients ni des médecins.

Plus que jamais la CSMF, premier syndicat médical français, veut avancer et construire.

Madame la ministre, la CSMF souhaite apporter sa contribution **et vous pouvez compter sur elle !**